

STATUTS

Article premier

Ce syndicat est formé conformément aux articles L 2131-1 et suivants du nouveau code du travail. Il résulte de la fusion entre les industriels dont l'activité relève de la Mécanique industrielle d'usinage et de constructions spéciales, de la conception et la construction de systèmes et équipements de procédés industriels pour les marchés de la chimie, de l'agro-alimentaire et de l'environnement ou d'autres professions assimilables et qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat professionnel portant le titre suivant : **Amics-E&Pi**

Par souci de concision, le champ d'action de ce syndicat pourra se résumer à l'expression :
« **usinage, machines spéciales, procédés industriels** »

Article 2

Le syndicat a son siège social à Courbevoie 92400 – 39-45 rue Louis Blanc, au sein de la Maison de la Mécanique. Toutefois, ce siège pourra être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration dont il sera parlé ci-après.

La durée du Syndicat n'est pas limitée.

RAPPORTS avec la FIM

En tant que membre de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM), le syndicat s'engage à respecter les règles qui régissent ses rapports avec elle, notamment en matière de réversion de cotisation, ainsi que celles relatives aux relations et bons usages avec les syndicats voisins également membres de la FIM et en particulier à soumettre à l'approbation du Comité des Sages de la FIM, les éventuelles propositions de modifications substantielles de ses statuts.

